



SM d'élimination et de valorisation des déchets des communautés d'agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la communauté de communes Osartis (SYMEVAD) (Siren : 200007201)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Évin-Malmaison
Arrondissement	Lens
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	29/12/2006
Date d'effet	01/01/2007

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Christian MUSIAL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Rue Mirabeau Prolongée
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62141 EVIN-MALMAISON
Téléphone	03 21 74 35 99
Fax	03 21 74 35 23
Courriel	
Site internet	www.symevad.org

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	321 652
Densité moyenne	471,54

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CA d'Hénin-Carvin (246200299)	CA
59	CA Douaisis Agglo (200044618)	CA
62	CC Osartis Marquion (200044048)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence obligatoire : traitement des déchets ménagers et assimilés. Cete compétence recouvre : L'enfouissement, le traitement thermique et valorisation énergétique des déchets. La valorisation organique des déchets ménagers et assimilés. Le tri et la valorisation matière des déchets ménagers et assimilés. L'enfouissement, la valorisation ou le réemploi des encombrants ménagers. Le transfert, le réemploi, la valorisation ou le traitement des déchets issus des déchèteries . Le pilotage des programmes de prévention de la production des déchets ménagers. La contractualisation avec les éco-organismes agréés dans le cadre de la mise en place du principe de Responsabilité Elargie des Producteurs.</i> <i>Compétence à la carte : gestion des hauts de quais de déchèteries</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, CC Osartis Marquion Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)